

Adresse de la société populaire de Nolay (Côte-d'Or), lors de la séance du 17 brumaire an III (7 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Nolay (Côte-d'Or), lors de la séance du 17 brumaire an III (7 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 507-508;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21670_t1_0507_0000_6

Fichier pdf généré le 04/10/2019

pour la patrie et un respect inviolable pour la Convention nationale.

Vive la république! vive la Convention!
périssent les agitateurs.

GENSSANE, *maire et 7 autres signatures d'officiers municipaux et de notables.*

10

Adresses de la société populaire d'Ardentes-sur-Indre, département de l'Indre^a; de la société populaire de Nolay, département de la Côte-d'Or^b. Ces deux adresses félicitent la Convention sur ses travaux et sur le règne de la justice et de la vertu, substitué à celui de la terreur et du crime.

Mention honorable, insertion au bulletin (77).

a

[*La société populaire d'Ardentes à la Convention nationale, le 30 vendémiaire an III*] (78)

Citoyens Représentans

La société populaire d'Ardentes-sur-Indre, district d'Indre-Libre [ci-devant Châteauroux], département de l'Indre, isolée des factions s'attache constamment à n'envisager que la patrie; elle ne voit qu'elle dans toutes les agitations qui se font dans ses séances et elle ne médite que sa prospérité, ne voyant que son salut dans elle.

C'est en se prescrivant les limites les plus étroites de la sincère fraternité qu'elle se modèle sur vous, citoyens Représentans, depuis la mort du plus puissant de nos tyrans intérieurs, vous vous êtes ralliés tous autour de la raison, de la justice et de l'humanité. Le peuple français vous admire, il est étonné de vous avoir vu triompher à travers les nuages les plus épais d'un robespierrisme effrayant. Travaillés toujours avec la même fermeté que celle que vous avez montrée depuis le 9 thermidor, nous, comme la majeure partie des citoyens, avons la plus ferme confiance en vous. Vous dégagés la république une et indivisible, de ceux qui perturbent l'ordre et la tranquillité publique, sous le prétexte de servir notre patrie. Nous sommes tous frères et égaux par la nature, vous en êtes pénétrés puisque vous l'avez consacré par la constitution et par des actions que la véritable aristocratie et les factions n'ont pu dérober et l'esprit continuellement sain et pur de la majorité de la Convention nationale, eh bien, citoyens Représentans, nous mourons et vivrons avec vous. Voilà le serment que nous faisons cumulativement avec tous ceux que nous avons déjà fait et que nous n'avons jamais violés.

(77) P.-V., XLIX, 31-32.

(78) C 325, pl. 1412, p. 18.

Que ceux qui sont opposés à nos principes et à notre attachement respectueux pour vous, le sachent, nous ne les craignons pas, nous nous designons comme leurs victimes prêtes à vous entourer, mais quoi! victimes! non les méchants perdent la vie avant l'accomplissement de leurs desseins.

Nous vous adressons notre profession de foi qui a été arrêté par acclamation dans la société et que nous signons tous comme le témoignage le plus certain.

CAIN, *président*, BARBIER, BLANCHADPONROY, *secrétaires et 19 autres signatures.*

Tous les autres qui composaient la séance, ne savent pas signer.

b

[*La société populaire de Nolay à la Convention nationale, le 15 vendémiaire an III*] (79)

Liberté, Égalité, fraternité,
république une et indivisible.

Législateurs

Vous avez toujours été les mandataires fidèles du peuple français, vous n'avez pas cessé d'être dignes, vous avez fait succéder au règne de la terreur celui d'une *équité* sévère, celle-ci porte la lumière, avec elle, elle saura distinguer et frapper les coupables; mais la terreur née de l'agitation et du trouble fut l'instrument de la fureur et des crimes, du féroce Robespierre, il est temps qu'elle cesse de faire gémir et trembler l'innocent.

Vous l'avez pensé avant nous, Législateurs une clémence inconsidérée pourrait amener notre ruine, mais la justice guidée par le patriotisme et l'humanité doit rendre tous les cœurs à la patrie; des hommes trompés, des hommes sans dessein, des patriotes étaient opprimés; vous avez détaché leurs chaînes et il en est qui doivent la liberté à l'indulgence nationale, ils savent au moins qu'ils ont une tâche à remplir, qu'ils doivent plus que d'autres au peuple, que vous n'avez pas eu le pouvoir, que vous [n'avez] pas eu la volonté de les soustraire à sa surveillance.

La liberté a eut ses temps de crises, les dissensions civiles pourraient seules les rappeler; mais les patriotes purs, simples et sans ostentation et pour mieux dire la masse imposante du peuple en prévient les funestes effets; nous n'avons qu'une même patrie et nous nous rallierons à un centre commun ce centre qui dirige nos soldats à sa victoire, qui prend part à leurs succès, qui applaudit à leurs triomphes, ce centre est la Convention nationale.

Restez à votre poste, Législateurs, achevez de sauver la patrie, frappez les tyrans et les

(79) C 325, pl. 1412, p. 6.

conspirateurs, consolidez votre ouvrage, que l'harmonie regne au milieu de vous, encouragez, guidez par votre exemple les assemblées et les sociétés populaires, qu'elles ne servent jamais de théâtre aux passions qu'elles soient un foyer d'émulation de science et de vertu, vous aurez Législateurs, sauvé la patrie, vive la république, vive la Convention nationale.

Les membres composant la société populaire de Nolay.

CAILLET, *président*, PRUDHON,
agent national et 43 autres signatures.

11

La société populaire de Vaison, département de Vaucluse, annonce que les représentants du peuple que la Convention nationale a envoyés dans ce département et dans ceux du Midi, ont ramené, par une conduite ferme et révolutionnaire l'ordre et la paix dans ces contrées; que les patriotes opprimés respirent et que les scélérats tremblent; elle invite la Convention à rester à son poste, en l'assurant qu'elle sera toujours son seul point de ralliement.

Mention honorable, insertion au bulletin (80).

[*La société populaire de Vaison à la Convention nationale, le 27 vendémiaire an III*] (81)

Citoyens représentants

Votre activité a decouvert une faction, qui devoit bientôt nous replonger sous le joug du despotisme, plus funeste encore que celui qui nous a donné tant de peine a secouer, n'est pas le seul avantage que vous nous avés procuré : les représentants que vous avés envoyé dans nôtre département et dans tous ceux du midi ont ramené par une conduite ferme et révolutionnaire, l'ordre et la paix dans nos contrées. Le patriote opprimé respire librement et peut se faire entendre, le scélérat tremble et se couche, le cultivateur enfin rendu à sa famille travaille son champ négligé et le purge des mauvaises plantes qui le dessechoient pendant sa detention, comme nous esperons que la vengeance nationale purgera le sol de la Republique de tous les factieux et les intrigants qui la devoroient. La société populaire de Vaison, une des premières etablies avant la reunion du ci-devant Comtat à la France, n'a d'autre point de ralliement que la Convention nationale et elle a juré de ne s'en séparer qu'à la mort. Citoyens, Représentants! restés à votre poste, avec cette fermeté qui vous caractérise,

(80) P.-V., XLIX, 32.

(81) C 325, pl. 1412, p. 12.

si vous voulés assurer le bonheur du peuple pour toujours. Vive la République, vive la Convention nationale, à bas l'homme sans probité et sans vertu.

Salut et fraternité.

GUINTRAND, *président*,
SIMON, GUINTRAND, *secrétaires.*

12

Le conseil général de la commune de Laurent [ci-devant Saint-Laurent], département de la Seine-Inférieure, se félicite d'avoir eu le représentant du peuple Sautereau et applaudit à sa conduite; il promet amour, respect et confiance dans la Convention nationale, obéissance et soumission aux lois.

Mention honorable, insertion au bulletin (82).

[*Extrait du registre des délibérations et actes de Laurent : le conseil général à la Convention nationale, le 29 vendémiaire an III*] (83)

Le conseil général assemblée au lieu ordinaire de ses séances, pénétré de reconnaissance pour la justice qu'il vient d'obtenir du citoyen Sautereau, a unanimement délibéré d'envoyer à la Convention l'adresse suivante.

Citoyens Législateurs

Vous avez choisi et nommé le citoyen Sautereau l'un de vos collègues pour réparer dans les départements de la Seine-Inférieure et de la Somme, les malheurs causés par la tiranie et en détruire les restes affreux; Législateurs sensibles et bienfaisants, réjouissez vous et félicitez nous.

A des magistrats perfides, méchants, prévaricateurs, ignorants et foibles le vertueux citoyen Sautereau a substitué aux applaudissements d'un peuple immense des citoyens patriotes, remplis de vertus, instruits et animés. L'opprimé a trouvé en lui un père, les scélérats et les méchants un juge intègre, sa réputation de justice et de sévérité républicaine l'avoit devancé, mais sa conduite nous a prouvé qu'il étoit infiniment audessus de ce qu'en publioit la renommée.

Représentants quand on sent trop on ne peut rien exprimer. Nous pensons donc qu'il suffit de vous dire qu'il a fait le bien, qu'il a rempli entierement son devoir quand à nous citoyens, nous continuerons de remplir le notre. Nous vous réitérons notre profession de foy et celle de notre commune entiere, amour, respect, confiance et obéissance aux loix et décrets ema-

(82) P.-V., XLIX, 32.

(83) C 324, pl. 1393, p. 15.